

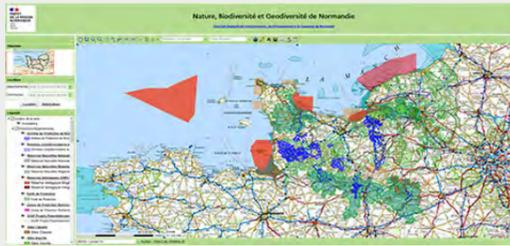
Rechercher, découvrir et même participer à l'inventaire

Où et comment consulter l'inventaire des ZNIEFF ?

Les données de l'inventaire sont en accès libre, et peuvent être consultées à deux niveaux.

Lorsque l'on n'a pas encore d'informations : par l'entrée géographique, sur le site régional de cartographie interactive CARMEN, en recherchant sur un secteur particulier quelles sont les éventuelles ZNIEFF existantes. En complément aux contours géographiques, les fiches descriptives sont également accessibles par cette voie.

<https://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map>



Lorsque l'on a identifié une ZNIEFF et que l'on souhaite plus d'informations la concernant : via le site national de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) par lequel le MNHN diffuse l'ensemble des données de l'inventaire national des ZNIEFF, région par région, avec diverses entrées possibles (nom de la ZNIEFF, code national...).

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>



Toutes ces données sont consultables en ligne et téléchargeables, sous divers formats informatiques (couches SIG, fichiers PDF...) et les listes d'espèces déterminantes peuvent être obtenues sur simple demande auprès de la DREAL Normandie à l'adresse mel suivante :

 srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Participer à l'inventaire des ZNIEFF ?

L'inventaire des ZNIEFF est qualifié de « continu » : ceci signifie qu'à la simple mais nécessaire réactualisation périodique des données, s'ajoute la possibilité de création de nouvelles ZNIEFF ou de modification du contour de ZNIEFF déjà existantes, à la faveur des dernières connaissances acquises.

Sur le principe, tout un chacun peut participer, mais uniquement en fonction de ses compétences en matière d'écologie, critère incontournable pour garantir l'exactitude des informations recueillies. Deux niveaux d'entrée sont donc possibles :

- au premier niveau, en l'absence de compétences naturalistes poussées ; cela consistera à signaler la découverte d'une zone naturelle d'intérêt écologique présumé élevé et non encore répertoriée, avec présence d'au moins une espèce clé identifiée, afin qu'un ou des inventaires poussés soient diligents ;
- le second niveau s'adresse à des personnes expertes sur un ou plusieurs groupes animaux et/ou végétaux, généralement déjà membres de réseaux naturalistes identifiés et reconnus ; il s'agira de proposer un contour géographique pertinent au regard des habitats et espèces trouvées.

Dans les deux cas, le service ressources naturelles de la DREAL en charge de la gestion de l'inventaire sera contacté et destinataire des données déjà collectées, afin d'évaluer l'intérêt du site et le cas échéant de porter la démarche jusqu'à la validation par le CSRPN.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Service ressources naturelles
Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP860002 - 76032 Rouen cedex - 02 35 58 52 80
1 rue recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex - 02 50 01 83 00
dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Ce travail est mené selon une méthodologie nationale, élaborée par le Muséum national d'histoire naturelle de Paris (MNHN) et mise en œuvre dans les régions par les DREAL. Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) assure la validation scientifique de l'inventaire des ZNIEFF.



Les ZNIEFF en Normandie

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

“ Un outil de connaissance de notre biodiversité régionale. ”

Qu'est-ce qu'une ZNIEFF ?

Une ZNIEFF est une portion de territoire sur laquelle des experts en écologie ont identifié des éléments remarquables du patrimoine naturel : on peut y observer des cortèges de plantes et/ou d'animaux rares ou menacés, dans des milieux préservés. On retrouve l'ensemble des milieux naturels présents dans la région : forêts, dunes, prés salés, estuaires, falaises, cours d'eau, zones humides, pelouses sèches... Les ZNIEFF sont de dimensions très variables : de quelques dizaines de mètres carrés parfois, à plusieurs milliers d'hectares pour les plus vastes.

A quoi sert l'inventaire des ZNIEFF ?

Lancé en 1982 par le ministère en charge de l'Environnement, l'inventaire des ZNIEFF s'inscrit dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel institué par la loi (article L411-1-A du code de l'environnement). Il a pour objectif d'identifier et de décrire les secteurs de plus grand intérêt écologique afin de constituer un socle de connaissances contribuant à la mise en œuvre des politiques de protection de la nature ainsi qu'à une meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement du territoire.

Le cadre méthodologique des ZNIEFF

Les ZNIEFF sont identifiées sur l'ensemble du territoire national, tant en milieux terrestres que marins. Elles font l'objet d'un inventaire dit « en continu », ce qui implique d'une part une mise à jour régulière des données naturalistes descriptives, mais aussi la possibilité de création de nouvelles ZNIEFF ou d'extension de périmètres déjà existants. Ce travail est mené selon une méthodologie nationale, élaborée par le muséum national d'histoire naturelle de Paris (MNHN) et mise en œuvre dans les régions par les DREAL. Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) assure la validation scientifique de l'inventaire des ZNIEFF.

Espèces « déterminantes de ZNIEFF » : une base incontournable.

La désignation d'une zone naturelle en ZNIEFF repose obligatoirement sur la présence d'espèces végétales et animales (mais aussi d'habitats naturels) présentant un grand intérêt au plan régional. Celles-ci, intitulées « espèces déterminantes de ZNIEFF », sont répertoriées sous forme de listes validées au plan scientifique par le CSRPN. Si les groupes majeurs tels

que les plantes vasculaires, les oiseaux, mammifères et autres vertébrés sont actuellement bien connus, des lacunes subsistent dans des groupes plus difficiles à évaluer, parfois très riches, notamment pour les insectes et autres invertébrés.

Les ZNIEFF ne visent pas l'exhaustivité descriptive ; nombre d'entre elles ne mentionnent qu'un groupe d'organismes et seulement quelques espèces, parfois même une seule lorsque l'enjeu est jugé élevé. Actuellement, plus de 45 000 données d'espèces déterminantes constituent le socle descriptif des quelque 1 800 ZNIEFF normandes.

Quelle est la portée réglementaire d'une ZNIEFF ?

L'inventaire ZNIEFF ne constitue pas un dispositif de protection en lui-même : une ZNIEFF n'a aucune portée juridique directe. Néanmoins, elle renseigne tout un chacun sur la présence, dans les espaces délimités, d'espèces protégées et/ou menacées, obligeant les utilisateurs du territoire à en prendre connaissance et à en tenir compte (articles L.411-1 et 2 du code de l'environnement).





J.F. Szpigel

La ZNIEFF de type I 250020036 - MARE DU FAIX, héberge sur 3 500 m² le rare Triton ponctué (*Triturus vulgaris*).



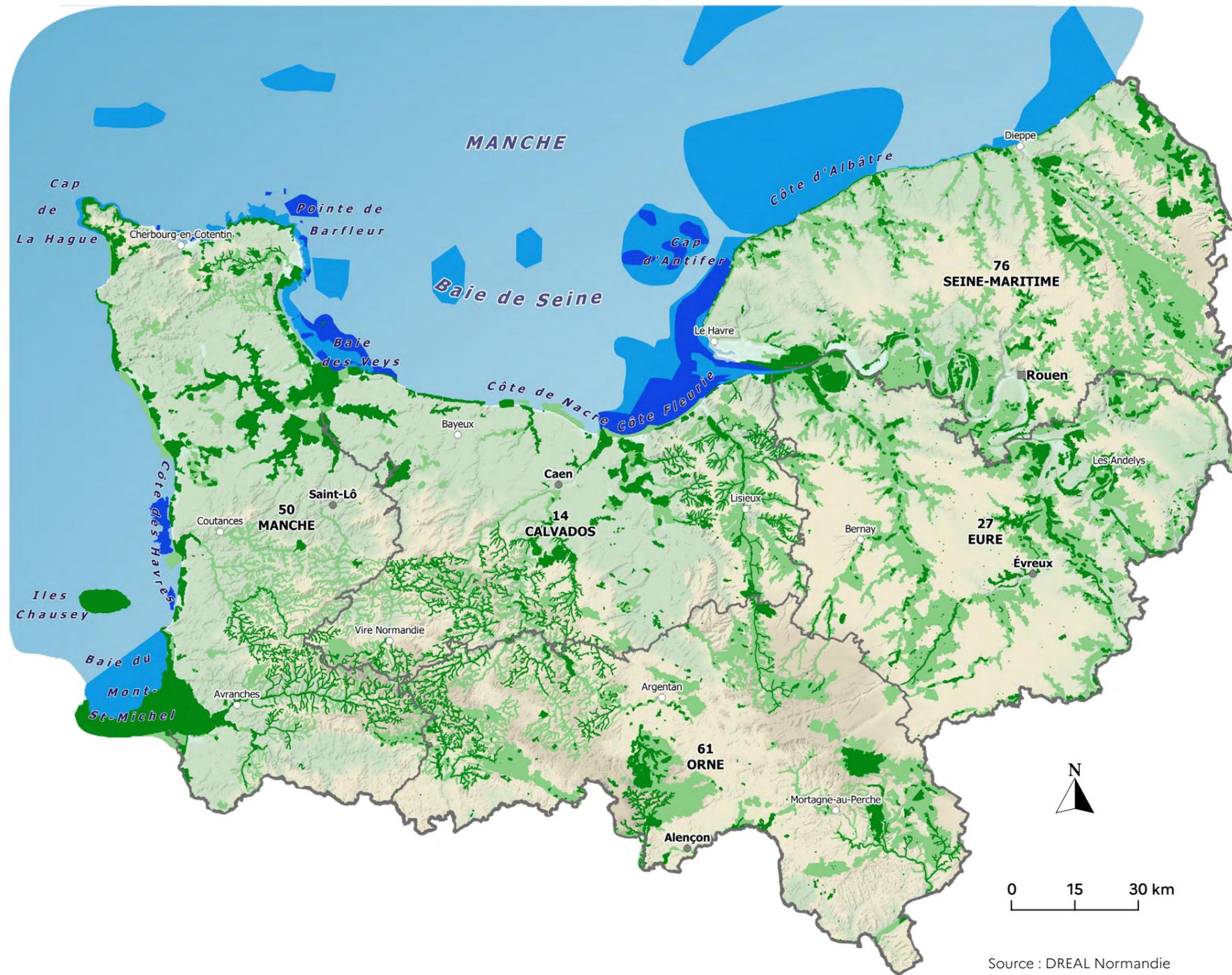
M. Provost

La ZNIEFF de type I 230000243 - LA TOURBIÈRE DE MARAIS-VERNIER, qui s'étend sur près de 2 000 hectares, héberge de nombreuses espèces végétales rares telles que le Rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*), plante carnivore protégée au plan national.



A.Guerin - CDL

La ZNIEFF de type II 250006479 - BAIE DU MONT SAINT-MICHEL offre sur plus de 300 km² un lieu de nourrissage, d'hivernage et de halte migratoire à de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, dont la Bernache cravant (*Branta bernicla*).



Légende

ZNIEFF de type I

- continentales
- marines

Les ZNIEFF de type I correspondent à des secteurs souvent de taille modeste, assez homogènes du point de vue des habitats naturels présents et, surtout, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables.

ZNIEFF de type II

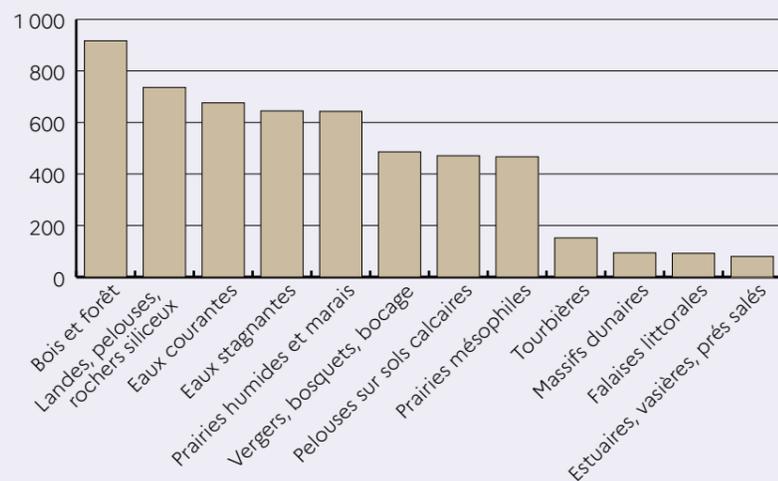
- continentales
- marines

Les ZNIEFF de type II sont quant à elles de grands ensembles naturels, plus riches et moins modifiés que le secteur environnant, et qui offrent des potentialités biologiques importantes.

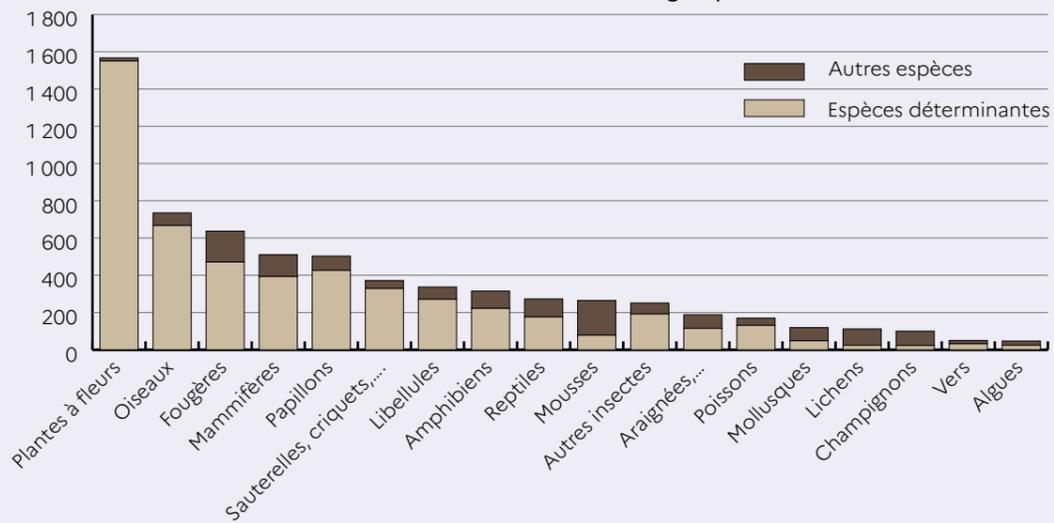
Ces deux types de ZNIEFF sont donc complémentaires, avec souvent une ou plusieurs ZNIEFF de type I, véritables « points chauds » de biodiversité, englobées dans une vaste ZNIEFF de type II.

Source : DREAL Normandie

Principaux habitats terrestres (nombre de ZNIEFF concernées)



Nombre de ZNIEFF terrestres selon les groupes inventoriés



ZNIEFF continentales	Nombre	Superficie (km ²)	Emprise régionale (%)
ZNIEFF de type I	1 672	1 795	6,0
ZNIEFF de type II	185	6 807	22,8
Toutes ZNIEFF	1 857	7 055	23,6



ZNIEFF marines	Nombre	Superficie (km ²)
ZNIEFF de type I	31	626
ZNIEFF de type II	13	3 687
Toutes ZNIEFF	44	3 794